

**L'An Deux Mille Dix, le QUATRE MARS** à 18H00, le Conseil Municipal de TOURLAVILLE dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M.ROUXEL (Maire)**  
**PRESENTS** – M. ROUXEL (Maire) – MM. GOUREMAN – LEROUX – Mme DUBOST – MM. LEPOITTEVIN – LIOT – Mmes CREN – SEBIRE – LORIMIER – MESNIL – SOURISSE – M. LEPELLETIER – Mme DELAUNAY – M. LE MIEUX – Mme RENARD – M. VIGNET – Mme FATOME – M. PINEL – Mme LEFEVRE – M. BURNOUF – Mmes GESNOUIN – LETOURNEUR – M. LELONG – Mme ROGER – M. BOUQUET – Mme BLED – M.NOLLEAU – Mme BLAIZOT – M. PAIS  
**ABSENTS EXCUSES** – M. LEONARD (pouvoir à Mme MESNIL) – M. HARANT (pouvoir à M. LIOT) – M. LOAS (pouvoir à M. le Maire) – M. BLAIZOT (pouvoir à Mme BLAIZOT)  
M. BOUQUET conformément à l'art. L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

## **OBJET – Personnel territorial - Rémunération d'intervenants extérieurs**

Il est exposé au Conseil Municipal que dans le cadre des diverses actions menées sur la commune, les différents services de la Ville de Tourlaville sont parfois amenés à recourir au recrutement ponctuel d'intervenants spécialisés.

La présente délibération a pour objet de regrouper l'ensemble de ces prestations et de déterminer le taux de vacation applicable selon les catégories d'interventions. Ces tarifs seront indexés en fonction de l'évolution de l'indice 100 de la Fonction Publique.

Les personnes non titulaires recrutées selon ce dispositif bénéficieront de la couverture sociale du régime général de la Sécurité Sociale, du régime complémentaire de retraite IRCANTEC. Les fonctionnaires affiliés à un régime spécifique dans leur emploi principal seront soumis aux cotisations CSG et RDS

Ceci exposé, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'application des tarifs de vacations suivants :

### **PRESTATIONS**

### **TARIFS au 01/01/2010**

#### **Prestations à caractère culturel :**

Visite guidée dans le cadre de la journée du patrimoine

62.00 € net/demi-journée

Conférence

22.87 € brut/heure

#### **Prestations en matière de communication:**

Participation à la réalisation d'articles journalistiques

19.15 € brut/heure

#### **Prestations en matière d'animation**

Intervention d'animateur spécialisé

9.02 € brut/heure

Le Conseil Municipal

VU l'avis de la commission des finances, des ressources humaines et des nouvelles technologies

Après en avoir délibéré

ADOpte le tableau récapitulatif des vacations et leur tarif de rémunération à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2010

Le Maire,

**André ROUXEL**

Mentions prescrites p. circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885  
Nombre de Conseillers en exercice : 33 – Présents à la séance : 29  
Date de l'avis de convocation, d'affichage et de la mention faite au registre : 22/02/10  
Date d'affichage p. extrait du PV de la séance : 05/03/10